



Equipement des parcs de stationnement en système de contrôle d'accès et de paiement :

Caisses et barrières

Parking de Cornec/Ploubazlanec



Règlement de Consultation

Date limite de remise des offres : 09/10/2026 à midi

I. SOMMAIRE

I.	SOMMAIRE.....	2
II.	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	2
A.	Maîtrise d’Ouvrage.....	2
III.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
A.	Mode de passation.....	3
B.	Délais de validité des offres	3
IV.	PRÉSENTATION DES OFFRES.....	3
A.	Documents fournis aux candidats.....	3
B.	Composition de l’offre à remettre par les candidats.....	4
1.	Le dossier de candidature.....	4
2.	Pièces de l’offre.....	4
C.	Conditions de remise de l’offre	5
V.	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
A.	Sélection des candidatures	5
B.	Critères d’attribution.....	5
1.	La valeur technique des prestations pour 40 points.....	5
2.	Le prix des prestations pour 40 points	6
3.	Le délai d’exécution pour 10 points.....	6
4.	Suite à donner à la consultation.....	6
VI.	Renseignements complémentaires.....	7
A.	Adresses supplémentaires et points de contact.....	7
B.	Procédures de recours.....	7

II. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

A. Maîtrise d’Ouvrage

Ville de PLOUBAZLANEC

Rue Irène et Frédéric Joliot Curie

22620 Ploubazlanec

Tel : 02 96 55 80 36

Mail : mairie@ploubazlanec.bzh

Web : <https://www.ploubazlanec.bzh/>

Ordonnateur

Monsieur le Maire de Ploubazlanec : Richard VIBERT

Interlocuteur technique

Le Directeur des Services Techniques : Benoit MASSE mail : dst@ploubazlanec.bzh

B. Objet de la consultation

La consultation porte sur la location mensuelle sur une durée de 5 ans d'un système de contrôle d'accès et de paiement, maintenance comprise : caisses et barrières au parking de Cornec.

III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

A. Mode de passation

La présente consultation est lancée sous forme de procédure adaptée, conformément à l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

Les négociations pourront porter sur des éléments financiers et/ou techniques.

Le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse des offres des candidats sur la base des critères de sélection des offres et sélectionnera les 3 candidats avec lesquels il négociera.

A l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix définis dans le présent règlement de consultation.

B. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **60 jours** ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

IV. PRÉSENTATION DES OFFRES

A. Documents fournis aux candidats

Le dossier de consultation des concepteurs est constitué par :

- Le présent règlement
- L'Acte d'Engagement à compléter
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

B. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

1. Le dossier de candidature

a) Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

b) Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

c) Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

2. Pièces de l'offre

- L'acte d'engagement complété et signé électroniquement
- La décomposition du prix détaillée
- Une note relative aux méthodes que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission

Une visite sur site est obligatoire. Les conditions de visites sont les suivantes : merci de prendre rendez-vous avec M. MASSE par téléphone 02.96.55.80.36 ou par mail à dst@ploubazlanec.bzh

C. Conditions de remise de l'offre

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalisbretagne.bzh>.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

V. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le pouvoir adjudicateur établit le classement des offres sur la base des critères énoncés ci-dessous.

B. Critères d'attribution

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

1. La valeur technique des prestations pour 40 points

Elle sera appréciée et notée sur la base des informations fournies par le candidat dans le mémoire technique :

1-Valeur technique	40.0 %
2.1-Pertinence de la méthodologie de travail et des références	20.0 %
2.2-Pertinence de l'équipe proposée	10.0 %
2.3-Méthodes mises en œuvre pour le respect du calendrier et du budget	10.0 %

Mode de calcul pour la valeur technique :

40 points : note complète d'excellente qualité

30 points : note complète de très bonne qualité

20 points : note de bonne qualité

10 points : note moyenne

5 points : note imprécise

0 points : note non fournie

2. Le prix des prestations pour 40 points

2-Prix des prestations (taux de rémunération)	40.0 %
---	--------

Note du candidat = $40 \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix proposé par le candidat})$

3. Le délai d'exécution pour 10 points

3-Délai d'exécution	20.0 %
---------------------	--------

Mode de calcul pour les délais d'exécution :

10 points : délai de réception du matériel

10 points : délai d'installation et de mise en route du matériel

Soit 20 points : délai le plus court

Points attribués : $20 \times (\text{délai le plus court} / \text{délai proposé par le candidat})$

4. Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les formes et conditions de la négociation seront identiques pour les candidats admis à négocier ; ils en seront informés par tout moyen électronique après l'analyse des offres. Les négociations pourront être menées par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

VI. Renseignements complémentaires

A. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalisbretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

B. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif

de Rennes

3 Contour de la

Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>